

Fonds de dotation LOLANGE

ZAC DE L'ENFANT, RUE EMILIEN GAUTIER
13290 AIX-EN-PROVENCE

ETATS COMPTABLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

LOLANGE Fonds de dotation

ZAC de l'Enfant

Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par :

LOLANGE Fonds de dotation

ZAC de l'Enfant

Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence

Nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels relatifs à l'exercice du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du Bilan	1.075 €
Total des Produits	0 €
Résultat Net (perte)	(6.645 €)

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Paris, le 15 juin 2026

Didier AMSALLEM

Expert-Comptable

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 075		1 075	7 239
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	1 075	0	1 075	7 239
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 075	0	1 075	7 239

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(10 281)	
Excédent ou déficit de l'exercice	(6 645)	(10 281)
Situation nette (sous total)	(1 925)	4 719
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	(1 925)	4 719
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	2 520
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 800	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 000	2 520
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	1 075	7 239

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		11 500
Mécénats		523 031
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	0	534 531
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	645	3 312
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 000	541 500
TOTAL II	6 645	544 812
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(6 645)	(10 281)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	0	0

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(6 645)	(10 281)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	0	0
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	0	534 531
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 645	544 812
EXCEDENT OU DEFICIT	(6 645)	(10 281)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après. Ces comptes annuels concernent l'exercice d'une durée de 12 mois ouvert le 1^{er} janvier et clôturant le 31 Décembre 2025.

1 - PRESENTATION

Le Fonds de dotation LOLANGE a été créé le 14 novembre 2023.

Il est régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (Journal Officiel du 5), les décrets n°2009-158 du 11 février 2009, n°2015-49 du 22 janvier 2015 et n° 2022-813 du 16 mai 2022 relatifs aux fonds de dotation et par ses statuts.

OBJET SOCIAL

Le Fonds de dotation a pour objet de favoriser, de soutenir et de développer en France comme à l'international des activités d'intérêt général à caractère philanthropique, scientifique, social, sanitaire et éducatif ayant pour finalité d'agir pour l'avancée de la protection de l'environnement, le développement et la protection des terres agricoles, le soutien et le développement d'initiatives en matière d'insertion professionnelle dans le secteur agricole et de l'environnement, la lutte contre la précarité alimentaire et plus particulièrement des jeunes et des enfants.

Le fonds s'engage à promouvoir et soutenir, par des dons, des associations qui viennent en aide aux personnes en situation de grande précarité notamment dans le secteur agricole. Dans ce cadre, le fonds a pour ambition d'assurer le financement des activités précitées ou de les réaliser par des actions de mécénat et des appels au mécénat de compétence et des appels aux dons militants.

Il pourra également recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien.

MOYENS D'ACTION

Dans le cadre de son objet social visé, le fonds pourra notamment employer en France ou à l'étranger les moyens suivants :

- Apporter du soutien matériel et/ou organisationnel et/ou logistique
- Apporter un soutien financier par le biais de dons en numéraires.

ACTIVITES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, le fonds a réalisé des donations auprès de quatre personnes physiques.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES DE BASE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 de novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ces dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,

- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base que sont :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Principe de prudence

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes du Bilan	Montant
Dettes Financières et comptes rattachés	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1.200
Dettes fiscales et Sociales	-
Autres Dettes	-
Total	1.200

Dons reçus

Les fonds reçus sont d'origine française et sont affectés de la façon suivante :

- Dotation : néant
- Dons provenant de la générosité du public : néant
- Dons affectés des personnes morales : néant
- Autres produits : néant

Honoraires Commissaire aux Comptes

Au titre de sa mission de contrôle légal des comptes, les honoraires du Commissaire aux Comptes de la Fondation sont de 0 euros.

5 – ETATS JOINTS

Tableau de variation des fonds propres

Compte de résultat par origine et par destination

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE DE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise	15 000							15 000
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau		(10 281)						(10 281)
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 281)	10 281				(6 645)		(6 645)
Dotations consommables								
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées								
TOTAL	4 719	0	0	0	0	(6 645)	0	(1 926)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		534 531	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels			11 500	
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat			523 031	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	0	0	534 531	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	6 000		541 500	
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 000		11 500	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			530 000	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	645		3 312	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	6 645	0	544 812	0
EXCEDENT OU DEFICIT	(6 645)	0	(10 281)	0

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	6 000	541 500	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	534 531
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	6 000	11 500	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		530 000	- Dons manuels		11 500
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		523 031
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	6 000	541 500	TOTAL DES RESSOURCES	0	534 531
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	6 000	541 500	TOTAL	0	534 531

			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		



12 rue Louise de Vilmorin - 33520 Bruges
SASU au capital de 50 000 €
Siren 841925290 - APE 6920Z



Société membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle Aquitaine et de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Grande Aquitaine.

Fonds de dotation LOLANGE

ZAC de l'Enfant
Rue Emilien Gautier
13290 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Fonds de dotation LOLANGE

ZAC de l'Enfant
Rue Emilien Gautier
13290 Aix-en-Provence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation LOLANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bruges, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes



AFB FIDUCIAIRE

Laurent BONNET

Fonds de dotation LOLANGE

ZAC DE L'ENFANT, RUE EMILIEN GAUTIER
13290 AIX-EN-PROVENCE

ETATS COMPTABLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

LOLANGE Fonds de dotation

ZAC de l'Enfant

Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par :

LOLANGE Fonds de dotation

ZAC de l'Enfant

Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence

Nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels relatifs à l'exercice du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du Bilan	1.075 €
Total des Produits	0 €
Résultat Net (perte)	(6.645 €)

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Paris, le 15 juin 2026

Didier AMSALLEM

Expert-Comptable

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 075		1 075	7 239
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	1 075	0	1 075	7 239
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 075	0	1 075	7 239

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(10 281)	
Excédent ou déficit de l'exercice	(6 645)	(10 281)
Situation nette (sous total)	(1 925)	4 719
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	(1 925)	4 719
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	2 520
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 800	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 000	2 520
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	1 075	7 239

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		11 500
Mécénats		523 031
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	0	534 531
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	645	3 312
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 000	541 500
TOTAL II	6 645	544 812
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(6 645)	(10 281)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	0	0

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(6 645)	(10 281)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	0	0
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	0	534 531
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 645	544 812
EXCEDENT OU DEFICIT	(6 645)	(10 281)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après. Ces comptes annuels concernent l'exercice d'une durée de 12 mois ouvert le 1^{er} janvier et clôturant le 31 Décembre 2025.

1 - PRESENTATION

Le Fonds de dotation LOLANGE a été créé le 14 novembre 2023.

Il est régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (Journal Officiel du 5), les décrets n°2009-158 du 11 février 2009, n°2015-49 du 22 janvier 2015 et n° 2022-813 du 16 mai 2022 relatifs aux fonds de dotation et par ses statuts.

OBJET SOCIAL

Le Fonds de dotation a pour objet de favoriser, de soutenir et de développer en France comme à l'international des activités d'intérêt général à caractère philanthropique, scientifique, social, sanitaire et éducatif ayant pour finalité d'agir pour l'avancée de la protection de l'environnement, le développement et la protection des terres agricoles, le soutien et le développement d'initiatives en matière d'insertion professionnelle dans le secteur agricole et de l'environnement, la lutte contre la précarité alimentaire et plus particulièrement des jeunes et des enfants.

Le fonds s'engage à promouvoir et soutenir, par des dons, des associations qui viennent en aide aux personnes en situation de grande précarité notamment dans le secteur agricole. Dans ce cadre, le fonds a pour ambition d'assurer le financement des activités précitées ou de les réaliser par des actions de mécénat et des appels au mécénat de compétence et des appels aux dons militants.

Il pourra également recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien.

MOYENS D'ACTION

Dans le cadre de son objet social visé, le fonds pourra notamment employer en France ou à l'étranger les moyens suivants :

- Apporter du soutien matériel et/ou organisationnel et/ou logistique
- Apporter un soutien financier par le biais de dons en numéraires.

ACTIVITES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, le fonds a réalisé des donations auprès de quatre personnes physiques.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES DE BASE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 de novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ces dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,

- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base que sont :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Principe de prudence

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes du Bilan	Montant
Dettes Financières et comptes rattachés	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1.200
Dettes fiscales et Sociales	-
Autres Dettes	-
Total	1.200

Dons reçus

Les fonds reçus sont d'origine française et sont affectés de la façon suivante :

- Dotation : néant
- Dons provenant de la générosité du public : néant
- Dons affectés des personnes morales : néant
- Autres produits : néant

Honoraires Commissaire aux Comptes

Au titre de sa mission de contrôle légal des comptes, les honoraires du Commissaire aux Comptes de la Fondation sont de 0 euros.

5 – ETATS JOINTS

Tableau de variation des fonds propres

Compte de résultat par origine et par destination

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE DE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise	15 000							15 000
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau		(10 281)						(10 281)
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 281)	10 281				(6 645)		(6 645)
Dotations consommables								
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées								
TOTAL	4 719	0	0	0	0	(6 645)	0	(1 926)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		534 531	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels			11 500	
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat			523 031	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	0	0	534 531	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	6 000		541 500	
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 000		11 500	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			530 000	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	645		3 312	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	6 645	0	544 812	0
EXCEDENT OU DEFICIT	(6 645)	0	(10 281)	0

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	6 000	541 500	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	534 531
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	6 000	11 500	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		530 000	- Dons manuels		11 500
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		523 031
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	6 000	541 500	TOTAL DES RESSOURCES	0	534 531
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	6 000	541 500	TOTAL	0	534 531

			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		